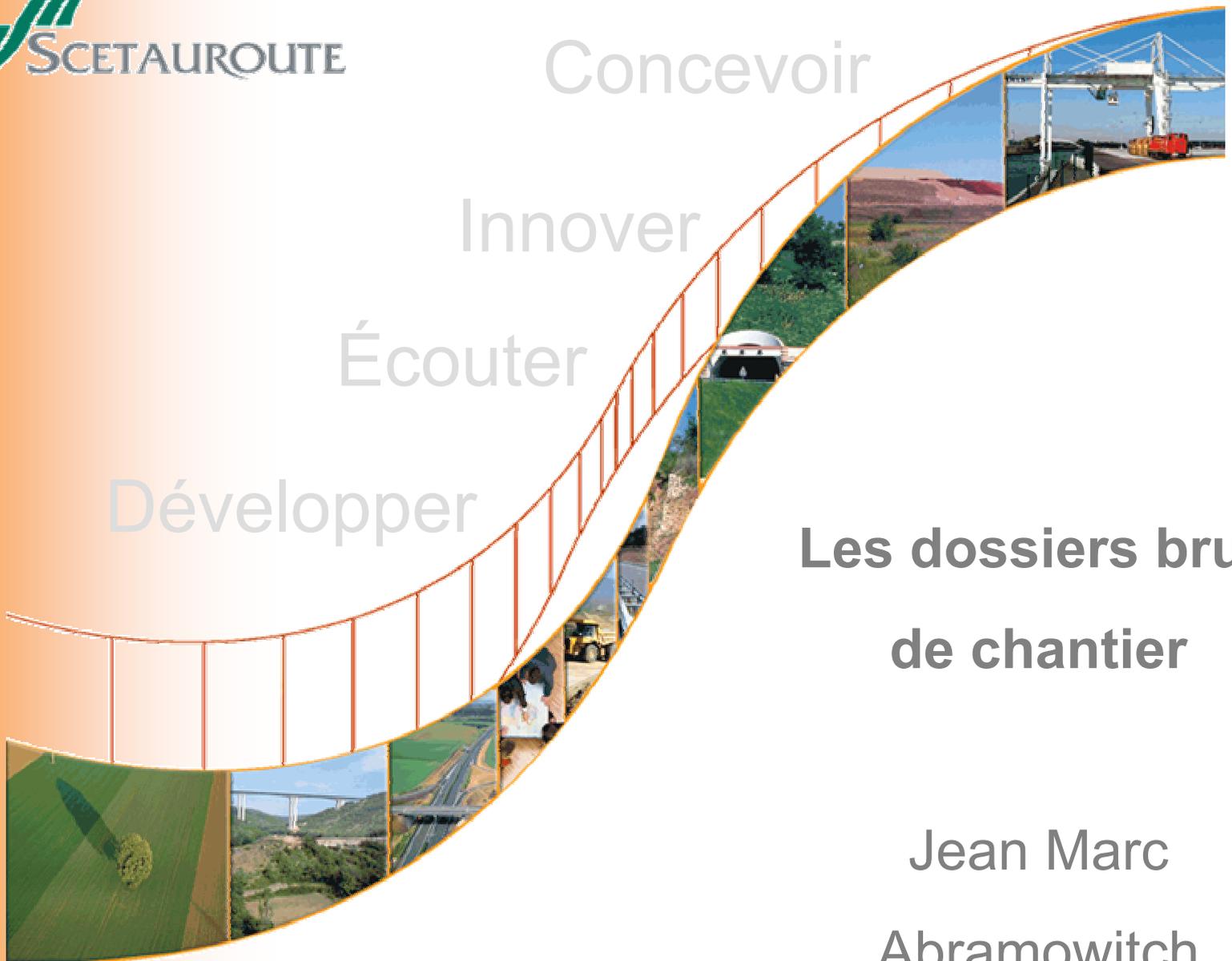


Concevoir

Innover

Écouter

Développer



**Les dossiers bruit
de chantier**

Jean Marc

Abramowitch

Activités d'un chantier autoroutier :

- les activités liées aux travaux de terrassement,
- la réalisation de la couche de forme et des chaussées,
- les équipements de l'autoroute,
- les activités liées à la construction d'ouvrages d'art

+ les passages des engins sur les pistes

+ les itinéraires d'accès

+ Les ZME

La réglementation

Type de chantier	Références juridiques
Tracé neuf ou modification ou transformation significative d'une infrastructure	Décret 95-22 du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit des aménagements et infrastructures de transports terrestres
	Circulaire du 27 novembre 1995 relative à la lutte contre le bruit
	Circulaire du 27 février 1996 relative à la lutte contre les bruits de voisinage.
ICPE	Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les ICPE

Décret 95-22 du 9 janvier 1995

Dépôt d'un dossier d'information auprès des maires et du préfet

- ✓ La nature du chantier
- ✓ La durée prévisible
- ✓ Les nuisances sonores attendues ainsi que les mesures prises pour limiter ces nuisances

En réponse, le Préfet peut prescrire par un arrêté motivé, après avis des Maires et du maître d'ouvrage, des règles particulières de fonctionnement du chantier notamment en ce qui concerne ses horaires et ses accès.

Circulaire du 27 novembre 1995

Commentaire des décrets n°95-408 et n°95-409 du 18 avril 1995, qui sanctionnent:

- le non respect des conditions d'utilisation de matériels et d'équipements
- le fait de ne pas prendre les précautions appropriées pour limiter le bruit
- un comportement anormalement bruyant

L'Europe, l'Europe.....

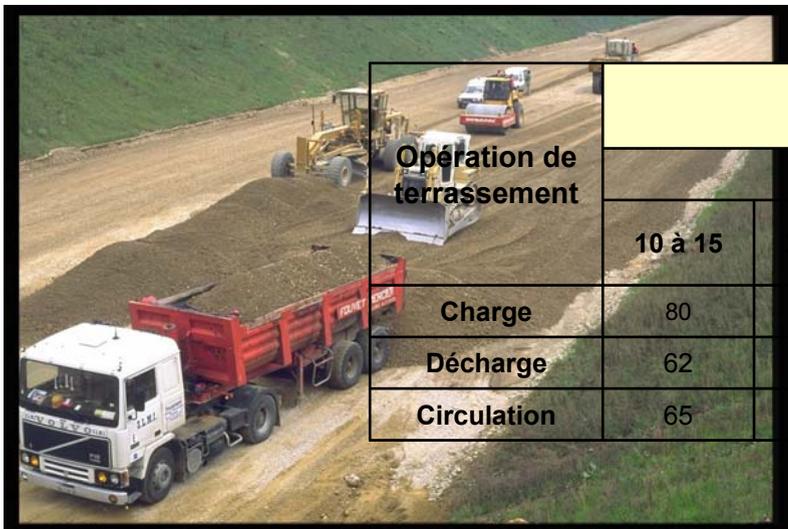
Directive du parlement européen et du conseil N° 2000/14/CE du 8 mai 2000 concernant le rapprochement des États membres, est relative aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments.

(arrêté du 12 mai 1997 et 18 mars 2002)

OPERATION DE CHARGE



CIRCULATION DES ENGINES



		NIVEAUX SONORES MOYENS Leq en dB(A) SUR LA PERIODE MESURE						
		Distance au chantier en m						
Opération de terrassement		10 à 15	25 à 30	50 à 65	100 à 140	200 m	300 m	400 m
Charge	80	76	73	70	67	65	64	
Décharge	62	58	55	52	49	47	46	
Circulation	65	61	58	55	52	50	49	

OPERATION DE DECHARGE

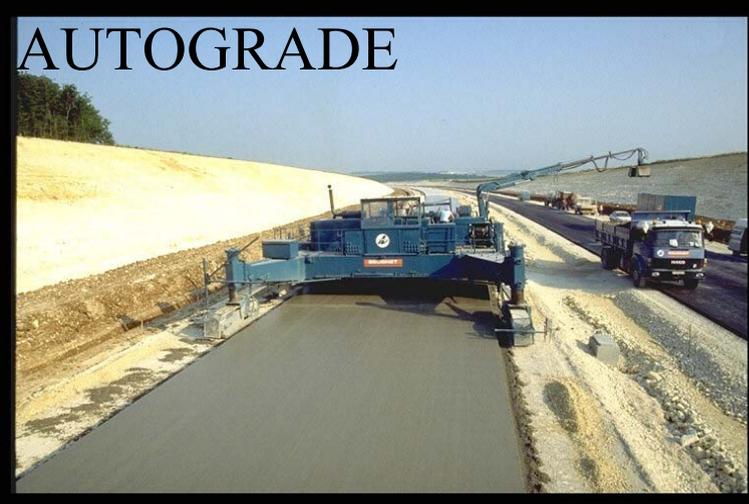
EPANDAGE DE CHAUX



COMPACTEUR

Couche de forme	NIVEAUX SONORES MOYENS Leq en dB(A) SUR LA PERIODE MESURE						
	Distance au chantier en m						
	1 m	10 à 15	25 à 30	50 à 65	100 à 140	200 m	300 m
Couche de forme	80	70	66	63	60	57	55
Mise en œuvre Gravillon + Goudron	70	60	56	53	50	47	45

Les bruits de chantiers 09-11-2006

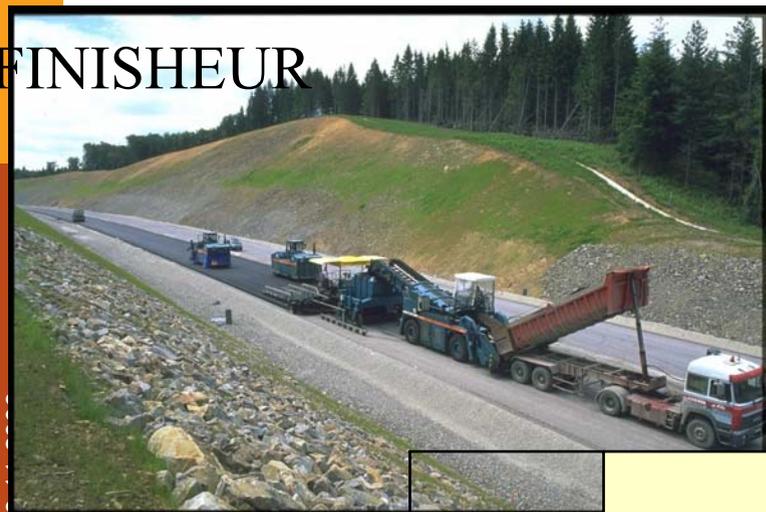


AUTOGRADE



FINISHEUR

R



FINISHEUR

Atelier Chaussée	NIVEAUX SONORES MOYENS LEQ EN DB(A) SUR LA PERIODE MESURE						
	Distance au chantier en m						
	1 m	10 à 15 m	25 à 30 m	50 à 65 m	100 à 140 m	200 m	300 m
Chaussée	80	70	66	63	60	57	55

Mise en place des équipements

Battage de glissière	NIVEAUX SONORES MOYENS Leq en dB(A) SUR LA PERIODE MESURE						
	Distance au chantier en m						
	10 à 15	30 m	50 m	100 m	200 m	400 m	800 m
Perforage	-	86	83	75	67	59	51
Battage des glissières	-	-	70	59.5	49	39	-



PALPLANCHES MISES EN PLACE



REALISATION DES FONDATIONS

	NIVEAUX SONORES MOYENS Leq en dB(A) SUR LA PERIODE MESURE						
	Bruit de fond ambiant sans travaux	Distance au chantier en m					
		10 à 15	25 à 30	50 à 65	100 à 140	200 m	300 m
Fondations	40 à 45	77	75	65	60	50	46

REALISATION DES PILES DE PONT



BETONNAGE DU TABLIER



NIVEAUX SONORES MOYENS L_{eq} en dB(A) SUR LA PERIODE MESURE

Distance au chantier en m

	Distance au chantier en m				
	25 à 30 m	50 à 65 m	100 à 140 m	200 m	400 m
Pile de pont	59	56	53	50	47
Tablier du Pont	58	55	52	49	46

AIGUILLE VIBRANTE



Relation avec les riverains

- ✓ **Panneaux d'affichage**
- ✓ **Monsieur Bruit sur le chantier**
- ✓ **Numéro de téléphone public**
- ✓ **Organisation et visites de chantier**

PLANNING DES TRAVAUX

PHASE	2003			2004			2005			2006													
	AVR	MAI	JUN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	JAN	FEB	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC		
Terrassement	■	■	■	■	■																		
Couche de forme						■																	
Chaussée																							
Equipement																							
Ouvrage d'art Courant																							

NIVEAU SONORE AMBIANT PREEXISTANT

Mesure sonométrique	Point Mobile 74 - Le Désert - CALLEVILLE	Leq 1heure en dB(A)	59.1
---------------------	--	---------------------	------

IMPACT ACOUSTIQUE ET MESURE DE REDUCTION

Activité	Impact acoustique attendu	Préconisations
Terrassement	Fort	Utilisation de matériel homologué, avec entretien et contrôle régulier. Mise en œuvre rapide des modèles paysagers et merlons acoustique. Aire de stationnement des engins éloignés des secteurs habités.
Couche de forme	Faible	Utilisation de matériel homologué, avec entretien et contrôle régulier
Chaussée	Faible	Utilisation de matériel homologué, avec entretien et contrôle régulier.
Equipements	Faible	Aucune
Glissières de sécurité	Faible	Information des riverains une semaine à l'avance.
Fouilles	Faible	
Fondations	Faible	Utilisation de matériel homologué, avec entretien et contrôle régulier. Choix de matériel peu bruyant.
Bétonnage	Faible	
Engins sur les accès	Faible	Respect du code de la route (limitation de vitesse - utilisation des klaxons)
ZME-Zone de dépôt de couche de forme	Faible	Disposer les matériaux de façon à créer une obstacle entre les habitations et la zone de dépôt.

PLAGES HORAIRES DES ACTIVITES DE CHANTIER ENVISAGEES ET COMMUNICATION AVEC LES RIVERAINS

Section Courante	Activité		Plage horaire envisagée	
	Activité	Plage horaire envisagée	Activité	Plage horaire envisagée
Ouvrage Art	Terrassement	8h-22h		
	Couche de forme	8h-22h		
	Equipements	8h-22h		
	Chaussée	8h-22h		
Viaduc	Fouille	8h-22h		
	Fondation	8h-22h		
	Bétonnage	8h-22h (avec information des riverains 48 h à l'avance)		
		Lundi -> Vendredi	Samedi	
		8h - 22h	8h - 18h	

Mise à disposition auprès des riverains du numéro de téléphone du correspondant Bruit

Affichage ou courriel aux riverains présentant les horaires de fonctionnement du chantier et envoi d'un courriel pour toute dérogation à ces horaires ou début d'activité bruyante une semaine à l'avance.

Nomination d'un Interlocuteur unique auprès des riverains avec un pouvoir de décision sur le chantier.

CARTE DE LOCALISATION

LEGENDE :

- Accès de chantier principaux
- Accès de chantier secondaires
- Installation de chantier principale
- Installation de chantier Chaussée
- Zone de dépôt couche de forme
- Zone de Matériaux excédentaires
- Battage de Palplanche
- Tirs de mine
- Points Fixes
- Points Mobiles

